

LA MAIF SIGNE UN ACCORD MAJORITAIRE SUR LA TRANSFORMATION DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS

La MAIF et ses partenaires sociaux ont signé le 30 avril dernier un accord relatif à la transformation des instances représentatives et à l'exercice du droit syndical, conformément au nouveau dispositif légal en vigueur.

En anticipant de près de 18 mois le calendrier fixé par la loi*, la MAIF a fait le choix de rénover son modèle de représentation du personnel et de l'adapter aux enjeux et au fonctionnement de l'entreprise. Cet accord a recueilli la signature de 5 des 6 organisations syndicales, représentant 85% des voix exprimées aux dernières élections professionnelles.



Un nouveau modèle de représentation du personnel adapté aux enjeux de l'entreprise

Au niveau central, la MAIF et les organisations syndicales se sont entendues sur la mise en place d'une nouvelle instance unique : un comité social et économique (CSE) composé de 28 élus titulaires, qui regroupe les attributions du Comité d'entreprise, des CHSCT et des délégués du personnel.

En complément, 7 commissions spécialisées seront instaurées pour animer le dialogue social autour de thématiques clés pour les salariés, comme la santé, la sécurité et les conditions de travail, mais également la transformation digitale ou la qualité et la performance de notre mutuelle.

Ce modèle central sera complété par une représentation en régions, avec la mise en place de 122 représentants. Ces derniers constitueront des relais d'information entre les salariés et leurs représentants au CSE. Cette disposition vient s'ajouter au dispositif légal et vise à répondre à une demande de proximité et de transversalité dans l'entreprise.



Evelyne Llauro-Barrès

Directrice des Richesses Humaines de la MAIF

@EveLlauroBarres

« Nous avons su saisir l'opportunité de ce nouvel accord pour rénover notre modèle de représentation du personnel qui doit permettre d'accompagner au mieux la stratégie de la MAIF. Nous avons également à cœur que ce schéma permette à l'ensemble de nos partenaires sociaux de se projeter dans un fonctionnement efficace et durable »



assureur militant

Une coopération étroite et constructive entre les syndicats et la direction

La coopération et le dialogue entre les syndicats et la direction ont permis de signer un accord satisfaisant pour l'ensemble des parties prenantes dès le 30 avril 2018. Cet accord prendra effet à l'automne 2018, à l'occasion des prochaines élections professionnelles.

Pascal Demurger

Directeur général du groupe MAIF

@pascaldemurger



« Je tiens à saluer la qualité du dialogue social à la MAIF et la grande maturité de nos organisations syndicales. Alors que l'actualité met en scène grèves et conflits sociaux, notre Mutuelle montre une nouvelle fois la puissance d'une approche reposant sur la confiance réciproque et le temps long »

De leur côté, les organisations syndicales signataires (**CAT, CFTD, CFE-CGC, CGT, UNSA-MAIF**) estiment que « face aux nouvelles prérogatives imposées par les ordonnances sur la loi travail, nous avons su négocier. Il était primordial de conserver un cadre qui assure une continuité dans la représentation des salariés et qui puisse nous assurer le maintien d'un dialogue social de qualité ».

* Ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017 relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales applicable au 1^{er} Janvier 2018.

A propos de la MAIF



5^{ème} assureur automobiles et 1^{er} assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2017, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros. Plus d'informations sur : www.maif.fr

Contacts Presse MAIF

Garry Menardeau

garry.menardeau@maif.fr

05 49 73 75 86

Henri Maus

henri.maus@maif.fr

05 49 73 71 87